

Décision

Générale

colonial

Décision n° 956 30/07/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 juillet 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés, à titre essentiellement précaire et révocable, en qualité d'agents d'hygiène auxiliaires, 6e échelon, et mis à la disposition du Directeur du Service de Santé pour compter du 10 juillet 1953, en remplacement numérique de Arre Warsama, Abdallah Guedi et Djama Mohamed, licenciés : MM. Mohamed Abakari, Ali Ibrahim et Mohamed Djama.